



Département
de la Vendée

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DES HERBIERS

Date de la convocation : 30 juin 2026
Séance du Conseil Municipal : 6 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le six juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville des HERBIERS s'est réuni dans la salle des conseils de la mairie des Herbiers, sous la présidence de M. Christophe HOGARD, Maire.

Présents : Christophe HOGARD – Luc SOULARD – Hélène CHENAIS – Pierrick THOMAS – Estelle SIAUDEAU – Stéphane RAYNAUD – Patrick JADAUD – Gérard PUAU – Katia ROCARD – Steven BARTHELEMY – Isabelle CHARRIER-FONTENIT – Audrey BREMOND – Léo MARCHAIS – Marietta BOONEFAES – Christian RONDEAU – Emilie GARNIER – Gaétan BRIEAU (sauf à la délibération 31) – Angélique BOISSELEAU – Léa BAUDRY – Didier ALLAIS – Karine LOIZEAU – Benjamin DION – Nathalie HERBRETEAU (sauf à la délibération 30) – Philippe LECHAT – Angélique RAVELEAU – Tanguy SACHOT – Martine FORGERIT – Cyril TRANCHANT – Guylaine MERLET – Raphaël CHAGNOLEAU

Excusés : Fanny GIRARD donne pouvoir à Estelle SIAUDEAU
Mathilde FRANGEUL donne pouvoir à Angélique RAVELEAU
Benjamin BRÉLIVET donne pouvoir à Didier ALLAIS (sauf à la délibération 31)

Nombre de conseillers en exercice : 33
32 à la délibération 30
31 à la délibération 31
Nombre de conseillers présents : 30
29 aux délibérations 30 et 31
Nombre de conseillers votants : 33
32 à la délibération 30
31 à la délibération 31

Secrétaire de séance : Stéphane RAYNAUD

14. PARTICIPATION À VENDÉE EAU – CONVENTION N°08-040-2026 – EXTENSION DU RÉSEAU D'EAU POTABLE – EXTENSION POUR DESSERTE DE DEUX BÂTIMENTS D'HABITATION COUR DE LA MISSION – ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS AU CONSEIL LOCAL VENDEE EAU « MAINE ET SEVRE » – Rapporteur : Didier ALLAIS

Pour la réalisation de l'extension du réseau d'eau potable pour la desserte de bâtiments d'habitation sis Cour de la Mission, il est proposé de verser la participation suivante à VENDÉE EAU :

Objet	Base participation	Participation de la Commune		Imputation
		%	Montant	
BUDGET PRINCIPAL				
<i>Extension du réseau pour lotissement</i>	12 290,29 €	50 %	6 145,14 €	VOI/515/ 2041582/ 9012/ RECU
		TOTAL HT	6 145,14 €	
		TVA 20%	1 229,03 €	
		TOTAL TTC	7 374,17 €	

Par ailleurs, les statuts de Vendée Eau prévoient que les Communes sont associées à la gestion de l'eau potable via des Conseils Locaux, organes consultatifs territorialisés qui se réunissent à minima une fois par an.

Les Conseils Locaux sont informés des grandes décisions de Vendée Eau et de la vie du Syndicat, mais aussi de l'action de Vendée Eau sur leur territoire (travaux en cours sur les réseaux et ouvrages de production et de distribution, contrats de territoire, périmètres de protection des captages d'eau ...).

En outre, les Conseils Locaux font part à Vendée Eau d'informations ou remarques sur la gestion du service public de l'eau potable localement.

Les Communes sont représentées au Conseil Local par un délégué titulaire et un délégué suppléant. Il convient donc de désigner 2 conseillers municipaux.

Afin d'accélérer le déroulement des opérations de vote, il est proposé de renoncer au scrutin secret conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités. Cette décision doit être prise à l'unanimité.

Recueil des candidatures :

Christian RONDEAU en qualité de représentant titulaire de la Ville des Herbiers et Pierrick THOMAS en qualité de représentant suppléant de la Ville des Herbiers

Résultat : Une seule candidature pour chaque poste s'étant déclarée lors du recueil des candidatures, leur nomination prend effet immédiatement en vertu de l'article L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales et Monsieur le Maire en fait lecture.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de convention N°08.040.2026 relatif aux modalités techniques et financières de réalisation de l'extension du réseau d'eau potable pour la desserte de deux bâtiments d'habitation sis Cour de la Mission ci-annexé,

Vu l'avis favorable de la commission Aménagement, Environnement et Grands Travaux du 24 juin 2026,

Considérant les uniques candidatures pour chaque poste,

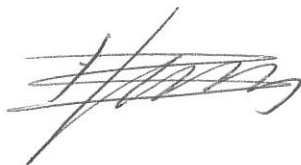
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- décide la réalisation des travaux susmentionnés et du versement de la participation correspondante dont les crédits sont prévus au budget principal sur le compte VOI/515/2041582/9012/RECU
- autorise M. le maire, ou l'Adjoint délégué, à signer la convention susmentionnée,

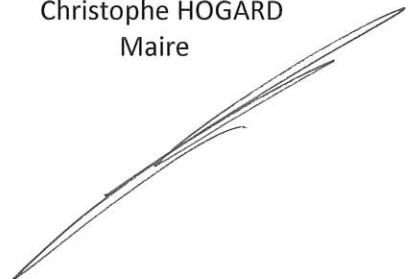
NOMME :

- Christian RONDEAU, représentant titulaire au Conseil Local Vendée Eau « Maine et Sèvre »
- Pierrick THOMAS, représentant suppléant au Conseil Local Vendée Eau « Maine et Sèvre »

Stéphane RAYNAUD
Secrétaire de séance



Pour copie conforme,
Christophe HOGARD
Maire



Transmis en Préfecture le : 13 JUIL. 2026
Publié électroniquement le : 13 JUIL. 2026
Notifié le :